

# ADOPTER LA DOUBLE IMPORTANCE RELATIVE : LA CLÉ POUR LES DIVULGATIONS DES SOCIÉTÉS AU CANADA

## Vers des normes canadiennes d'information sur la durabilité

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID, ou CSSB en anglais) a publié des exposés-sondages pour les premières normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et NCID 2, ou CSDS 1 et CSDS 2 en anglais)<sup>1</sup>, marquant une étape importante vers l'alignement des informations d'entreprise canadiennes sur les Normes internationales d'information financière (IFRS S1 et S2), élaborées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (soit International Sustainability Standards Board ou ISSB). Avec quelques modifications apportées aux IFRS S1 et S2, la NCID 1 et la NCID 2 repoussent les dates d'entrée en vigueur pour les entreprises divulguant au Canada. Les parties prenantes sont invitées à faire part de leurs commentaires jusqu'au 10 juin 2024, et il est proposé que les normes entrent volontairement en vigueur pour les périodes de reddition de comptes annuelles commençant le 1er janvier 2025 ou après cette date.

Les différences proposées avec IFRS S1 et S2 sont reflétées dans le tableau ci-dessous :

### Délais de mise en œuvre proposés pour les normes IFRS S1 et S2 par rapport aux normes CSDS 1 et 2

Exposés-sondages publiés par CCNID : 13 mars 2024  
 Fin de la période de consultation du CCNID : 10 juin 2024  
 Synthèse des commentaires : T4 2024



Année de publication		2025 AF : 2024	2026 AF : 2025	2027 AF : 2026	2028 AF : 2027
ISSB	IFRS S1 (Durabilité)	Volontaire	Obligatoire		
	IFRS S2 (Climat)	Obligatoire	Obligatoire		
	Émission de GES du champ d'application 3	Volontaire	Obligatoire		
CCNID	NCID 1 (Durabilité)		Volontaire	Volontaire	Obligatoire
	NCID 2 (Climat)		Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
	Émission de GES du champ d'application 3		Volontaire	Volontaire	Obligatoire

Volontaire: ■ Obligatoire: ■

Source: En bref – Un aperçu clair et net des exposés-sondages sur la NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et la NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, Normes d'information financière et de certification Canada (NIFC Canada), mars 2024.

1. En bref – Un aperçu clair et net des exposés-sondages sur la NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité, et la NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, Normes d'information financière et de certification Canada (NIFC Durabilité), mars 2024.

## Autres exigences d'information pour les émetteurs canadiens

Même si la NCID 1 et la NCID 2 sont en consultation, certains émetteurs canadiens sont déjà assujettis à d'autres exigences de divulgation.

Par exemple, le 22 mars 2024, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié des mises à jour concernant la ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques, exigeant que les informations communiquées par les institutions financières fédérales (IFF) soient conformes à la norme IFRS S2 sur l'information liée au climat.<sup>2</sup>

En outre, la Commission européenne a adopté les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS) l'année dernière, exigeant le premier groupe d'entreprises<sup>3</sup> soumises à la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ou CSRD) à appliquer les nouvelles normes pour la première fois au cours de l'exercice 2024, pour les rapports publiés en 2025. Bien que la CSRD soit basée dans l'Union européenne (UE), on estime actuellement qu'au moins 1 300 entreprises tenues de déposer des rapports financiers au Canada seront touchées. Certains clients de Millani ont déjà commencé à se préparer à répondre à ces exigences.<sup>4</sup>

## Double importance : une occasion de tout faire grâce à une approche intégrée

Les exposés-sondages du CCNID, jumelés à l'évolution des exigences des ESRS et du BSIF, présentent des possibilités stratégiques pour les émetteurs. La question de l'harmonisation des évaluations de l'importance relative avec l'IFRS S1 et l'IFRS S2, ou des ESRS de la CSRD, est une fausse dichotomie. Une solution pour gérer ces exigences de divulgation consiste à entreprendre une évaluation de double importance (« double materiality assessment » en anglais). Cela permet aux entreprises de déterminer quels incidences, risques et opportunités liés à la durabilité sont importants, car la double importance applique à la fois les perspectives d'importance du point de vue de l'incidence et d'importance du point de vue financier.

La septième étude annuelle de Millani sur la divulgation des données ESG, publiée en octobre 2023, a révélé que les récents règlements et pratiques exemplaires ont déjà poussé 19 % des émetteurs canadiens qui effectuent des évaluations de l'importance relative (« materiality assessment » en anglais) à adopter une perspective de double importance.<sup>5</sup> De plus, lors de notre dernière Étude sur le sentiment ESG des investisseurs institutionnels canadiens, publiée en février 2024, les investisseurs canadiens ont souligné la valeur de la double importance dans le fait qu'elle permet de découvrir des risques et des opportunités précédemment négligés, d'aider à développer des produits d'investissement durable, d'améliorer l'analyse des investissements et d'assurer l'harmonisation avec le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation ou SFDR). L'étude a également souligné que l'évaluation de la double importance pouvait conduire à l'inclusion dans ces nouveaux produits d'investissement durable, qui sont détenus à plus long terme, car les efforts en matière de durabilité produisent des rendements à long terme.<sup>6</sup>

## Les divulgations NCID 1 et NCID 2 demeurent pour l'instant volontaires

Bien que la publication des exposés-sondages par le CCNID marque un moment charnière dans l'avancement des rapports sur la durabilité au Canada, ces divulgations demeureront volontaires dans le cadre de la législation canadienne sur les valeurs mobilières jusqu'à leur adoption officielle au moyen d'une règle des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).<sup>7</sup> Les ACVM ont accueilli favorablement la phase de consultation et ont exprimé un vif intérêt pour les commentaires recueillis par le CCNID. Cependant, les ACVM ont indiqué qu'elles ne prévoyaient d'adopter que les dispositions nécessaires à la divulgation d'informations relatives au climat.

## Comment pouvons-nous vous aider ?

La méthodologie de double importance de Millani garantit une évaluation de l'importance relative alignée sur, et permet les divulgations requises par, les normes IFRS S1 et IFRS S2 - et donc les NCID 1 et NCID 2 proposées - ainsi que les ESRS requises par la CSRD de l'UE. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur nos services, veuillez nous contacter à [info@millani.ca](mailto:info@millani.ca) ou visiter notre site web <https://fr.millani.ca/>.

2. [Le BSIF poursuit ses efforts pour renforcer la résilience face aux risques climatiques, Bureau du surintendant des institutions financières \(BSIF\), mars 2024.](#)

3. Le premier groupe d'entreprises comprend les entités déjà soumises à la directive sur la publication d'informations non financières (Non-financial Reporting Directive ou NFRD), qui a été remplacée par la CSRD, et comprend les entités européennes et non européennes dont les titres sont cotés sur un marché réglementé de l'UE et qui emploient plus de 500 personnes.

4. [Au moins 10 000 entreprises étrangères seront touchées par les règles de durabilité de l'UE, Wall Street Journal, avril 2023.](#)

5. [Septième étude annuelle de Millani sur la divulgation des données ESG : Une perspective canadienne, Millani, octobre 2023.](#)

6. [Étude semestrielle sur le sentiment ESG des investisseurs institutionnels canadiens, Millani, février 2024.](#)

7. [Les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières publient des déclarations sur les normes d'information proposées en matière de durabilité et les consultations continues sur le climat, Autorités canadiennes en valeurs mobilières \(ACVM\), mars 2024.](#)

*Mention légale : Veuillez noter que le contenu et le matériel fournis dans cet article sont à titre d'information générale uniquement. Ils ne doivent pas être pris ou invoqués comme un avis juridique et ne doivent pas être utilisés à des fins professionnelles ou commerciales. Cet article est destiné à communiquer des informations générales sur les questions relatives à la durabilité et les exigences en matière de reddition de comptes à la date indiquée. Le contenu est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des exigences réglementaires en matière de reddition de comptes.*



## À propos de Millani

Millani offre aux investisseurs et aux entreprises des services-conseils en investissement responsable et de développement durable, y compris en matière d'intégration ESG et d'impact.

Au cours des 15 dernières années, Millani est devenue le partenaire de choix des investisseurs institutionnels ainsi que les compagnies. Dans le cadre de ses services-conseils en intégration d'enjeux-clés ESG aux stratégies d'investissement et processus décisionnels, Millani contribue à réduire les risques, à augmenter les rendements et à créer de la valeur. Millani élabore également régulièrement des articles de leadership éclairé sur les tendances des investisseurs et en matière de divulgation. La firme tire parti de cette expertise et de cette expérience pour aider les sociétés, tant publiques que privées, à créer des stratégies, à interagir avec les intervenants et à améliorer leurs divulgations, afin de les supporter à accéder au capital et à optimiser leur valeur marchande.

Le succès de Millani est fondé sur une approche centrée sur le client qui s'articule autour d'enjeux importants, d'une application pratique, et de conseils indépendants. Notre solide expérience des marchés des capitaux et notre expertise inégalée en ESG, et son lien à la création de valeur, positionnent Millani au point de convergence des investisseurs et des entreprises et nous rendent unique sur le marché canadien.

Pour plus d'informations, contactez-nous à l'adresse [info@millani.ca](mailto:info@millani.ca) or ou visitez notre site web [fr.millani.ca](http://fr.millani.ca).